



FLASH FÉDÉRATION

Note d'information périodique de la

FÉDÉRATION FRANÇAISE de GÉNÉALOGIE

HISTOIRE des FAMILLES. HERALDIQUE. SIGILLOGRAPHIE

MAISON DE LA GÉNÉALOGIE[®]

Tour ESSOR 93 – 14 rue Scandicci – 93508 PANTIN CEDEX

Association selon la loi de 1901 – SIRET N° 322 548 652 00039

tél. : +33 (0)1 57 42 90 82

courriel: ffg@genefede.org

Sites Internet : <http://www.genefede.fr> – <http://www.bigenet.fr>

N° 141 – mai 2008

ISSN 1240 - 344X

Rapport moral présenté à l'assemblée générale du 24 mai 2008

Le 14 mai 1968 alors que Paris se couvre de barricades, cinq associations d'amateurs de généalogie se réunissent à Blois, tranquille préfecture bien à l'abri des tensions parisiennes, pour créer une structure nationale de généalogie, l'aventure est lancée, elle dure encore.

Ce jour là, la nouvelle fédération compte 600 cotisants ! Nous nous réunissons aujourd'hui pratiquement 40 ans, jour pour jour après cette création et nous sommes 61.687 cotisants réunis dans 152 associations !

Un des buts de nos « *pères fondateurs* » en créant la F.F.G. était de rassembler, d'organiser, de structurer ce qui était encore un loisir touchant peu d'amateurs mais dont l'avenir était certain, les mairies, les archives départementales commençaient à être fréquentées par d'autres visiteurs que les universitaires, les thésards et les érudits locaux, un nouveau public inattendu et déroutant pour les archivistes, les généalogistes amateurs ! Des chroniques régulières sur la généalogie, un mot encore classé « *vieille France* » apparaissaient régulièrement dans les quotidiens nationaux.

40 ans après, nous pouvons être fiers du travail accompli et des résultats obtenus grâce au travail des équipes de bénévoles qui se sont succédées dans les associations et à la Fédération. Symboliquement je veux rendre hommage pour ma part à mes six prédécesseurs à la présidence de la Fédération, le premier, le duc de La FORCE qui a permis grâce au prestige de son nom de faire respecter par la communauté intellectuelle la généalogie amateur, le baron Edouard de NERVO qui a organisé, structuré la Fédération, le baron Jacques AMEIL qui en vrai commis-voyageur a parcouru la France pour convaincre les associations qui se constituaient, elles étaient nombreuses, à rejoindre notre structure, Gaston SAGOT, un grand organisateur qui a passé son temps et usé sa santé à démocratiser, à démystifier notre loisir, à Jean-Marie THIEBAUT qui a donné à la FFG une stature internationale avec notamment la fondation de l'Académie internationale de généalogie et à Jean MORICHON à qui nous devons notre base fédérale BIGENET, projet fédérateur s'il en est !

C'est grâce à eux si nous avons une fédération, acteur incontournable de la généalogie en France. A cet hommage, il faut bien sur associer les secrétaires généraux, trésoriers, vice-présidents et administrateurs qui les ont accompagnés pendant leur mandat.

Quarante ans après, la Fédération remplit-elle toujours les objectifs de ses créateurs ? Cette question peut déranger mais une assemblée générale est une bonne occasion pour la poser. Tout d'abord, il faut affirmer que la Fédération n'est pas une super-association de recherches généalogiques mais elle est là, par définition, pour fédérer et représenter l'intérêt général des associations généalogiques. L'avons-nous fait en 2007 ?

Lisons les statuts, article 1 alinéa 2 :

« Elle a pour objet dans le respect des règles de fonctionnement propres à chacun de ses membres, la coordination et la promotion des activités généalogiques et annexes »

En 2007, la fédération a :

- **conseillé et participé au financement du 19^{ème} congrès, encouragé les différents forums régionaux,**
- **été l'interlocuteur des médias nationaux (Express, Figaro-Magazine, Le Parisien) ou spécialisés (Gé-Magazine, la Revue Française de Généalogie, Votre Généalogie) en assurant la promotion de la généalogie par le biais d'articles,**
- **organisé pour les associations nos 2^{ème} assises, un grand moment de formation pour tous.**

« La représentation de ses membres auprès des pouvoirs publics, des organismes étrangers ou les instances nationales et internationales »

En 2007, la Fédération a :

- **représenté les généalogistes lors des deux réunions du conseil supérieur des Archives et demandé l'accélération de l'étude par la représentation nationale de la nouvelle loi sur les Archives ; au cours de ces réunions nous avons affirmé que le principe d'accès gratuit aux archives n'est pas négociable,**
- **participé aux réunions du comité scientifique du nouveau centre d'archives de Pierrefitte ou nous avons donné notre avis sur l'aménagement des futures salles de lecture, aux commissions techniques des archives nationales (Notariat),**
- **été auditionnée par les Sénateurs et les Députés sur les désirs des généalogistes vis à vis de la nouvelle loi sur les archives, notre avis a été en partie retenu.**

« La mise en œuvre d'actions ou de réalisation d'intérêt général »

En 2007, la Fédération a :

- **édité et diffusé à toutes les associations un dossier de presse, un instrument de communication clés en main qui doit leurs servir pour se faire connaître des médias régionaux,**
- **participé à l'édition des actes du IV^{ème} colloque, organisé par l'Académie internationale de généalogie,**
- **entrepris des actions régulières et répétitives par le biais de notre commission GENECOLE auprès du corps enseignant ; nous avons l'impression, enfin, de voir un frémissement de sa part sur l'intérêt d'intégrer la généalogie en milieu scolaire,**
- **été un partenaire actif, grâce à Mireille PAILLEUX, au projet MONTCALM, projet soutenu par les gouvernements français, canadien et québécois. Le résultat de ce travail paraîtra sous forme de livre en 2009 et constituera une nouvelle base de données fédérale,**
- **actualisé, augmenté la base fédérale, votre base BIGENET, 23 millions d'actes sont répertoriés. Grâce à l'action de Jean-Yves HOUARD, nous avons créé avec les associations participantes « un esprit BIGENET » avec des réunions régulières, des cours de formation et une feuille d'information. Je confirme aux associations qui veulent nous rejoindre, qu'elles seront les bienvenues.**

« Un rôle de conseil, d'information, de défense, d'assistance tant pour ses membres que pour la généalogie en général »

En 2007, la Fédération a ouvert son centre de documentation généalogique constitué du fond fédéral qui était consultable avant sa fermeture à la bibliothèque généalogique, et de dons privés. Cet espace fédéral attend vos adhérents. Nous avons également mis à la disposition des associations fédérées, nos salles de réunions équipées de matériel moderne (écrans, ordinateurs, lecteurs de microfiche). Nous voudrions vous y voir plus nombreux.

Donc, voilà un petit bilan, je pense en toute honnêteté que la Fédération, son bureau, son conseil d'administration, ses bénévoles ont rempli au mieux les objectifs prévus dans nos statuts ; en tous cas, ils l'ont fait avec tout leur cœur. Je remercie les membres des deux bureaux qui se sont succédé en 2007 pour leur disponibilité, leur aide et leur travail.

Notre avenir pour les quatre décennies futures quel est-il ? Je suis bien sûr incapable de vous répondre car les techniques et les comportements évoluent si vite ! Je pense qu'en 1968, notre premier président le duc de La FORCE aurait été étonné que l'on parle d'ordinateur, de programme, de scanner, d'appareil photo numérique, de bases de données, d'Internet pour faire de la généalogie.

C'est à vous, associations, d'être attentifs aux évolutions bien sûr techniques mais aussi à l'évolution des mentalités et du bénévolat car je crains, et c'est peut-être le mauvais côté d'Internet et un vrai danger, que les généalogistes deviennent plus individualistes et plus consommateurs, oubliant la chaleur humaine, l'amitié qui se dégagent d'une vie associative.

Nous vous proposerons d'ailleurs au cours de l'assemblée générale un projet de réflexion sur notre, votre avenir associatif.

Michel SEMENTERY

LES RENDEZ-VOUS DE LA FÉDÉRATION

Ce tableau vous aide à noter sur votre agenda les dates à réserver pour la Fédération :

08 juillet 2008	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
16 septembre 2008	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
15 octobre 2008	Réunion Génécole (14h30)	Tour ESSOR – Pantin
16 octobre 2008	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin
25 octobre 2008	Conseil d'administration	Tour ESSOR – Pantin
20 novembre 2008	Réunion de Bureau	Tour ESSOR – Pantin

CALENDRIER DE LA GÉNÉALOGIE

Ces manifestations jalonnent notre vie généalogique. Nous mettons ce tableau à jour régulièrement, n'hésitez pas à nous informer des dates et du contenu de celles que vous organisez.

A	Voyage au Québec	18-29/06/2008	Province de Québec (Ca)
B	1 ^{ères} Journées généalogiques	20-23/06/2008	Pourrières (83)
C	2 ^e Forum de généalogie en Bourbonnais	22/06/2008	Saint-Pourçain sur Sioule
D	XXVIII ^e Congrès Inter. des Sciences. Généalogiques et Héraldiques	23-28/06/2008	Ville de Québec (Ca)
E	3 ^e Forum de général. Rhône-Alpes	27-28/09/2008	Grenoble (38)
F	2 ^e Rallye pédestre historico-généalogique de l'UCGE	27/09/2008	Paris (75)
G	Forum Poitou Charente	4-5/10/2008	Gencay-la-Pallue (16)
H	Journées de généalogie	4-5/10/2008	Toulouse (31)
I	XIX ^e Journées Régionales de Généalogie du CGMP	4-5/10/2008	Gap (05)
J	Forum de l'UGC (Union généalogique du centre)	05/10/2008	Olivet (45)
K	Journée Portes ouvertes	11/10/2008	FFG – Tour Essor (93)
L	3 ^e Congrès inter régional de généalogie et d'histoire.	18-19/10/2008	Mont-de-Marsan (40)
M	Journée généalogique	25/10/2008	Le Cannet (06)

N	4 ^e Forum national Généalogique Cheminot	14-15/11/2008	Nevers-Vauzelles (58)
O	Argen2008	22-23/11/2008	Argenteuil (95)
P	3 ^e Rencontres de Généalogie	28-30/11/2008	Toulon (83)
Q	XX ^e Congrès national de généalogie	22-24/05/2009	Marne la Vallée (77)

A. = Organisé par la FFG.

B. = Organisé par l'AGEVAR (Association Généalogique du Var. Renseignements : AGEVAR, B.P. 1022 Traverse des Capucins 83057 Toulon Cedex. Courriel : assocgeneavar@aol.com

C. = Organisé par Allier Généalogie - renseignements Tél : 04.70.97.82.58
Mail : allier.genealogie@wanadoo.fr

D. = Organisé par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie. Renseignements : www.sgq.qc.ca/congres_2008/accueil_francais.htm

E. = Organisé par le Centre généalogique du Dauphiné. Renseignements www.cgdauphine.org
admin@cgdauphine.org

F. = Organisé par l'Union des Cercles généalogiques d'entreprises - Renseignements mireille.pailleux@orange.fr ouvert aux adhérents des associations de l'UCGE (www.ucge.free.fr)

G = Organisé par le Cercle généalogique de la Charente.

H. = organisées par l'Entraide Généalogique du Midi Toulousain au Centre culturel de Fontaine-Lestang - 59 rue Vestrepain - Toulouse. Renseignements auprès de l'EGMT : contact@egmt.org ou 05 34 63 91 06.

I = Organisées par l'Association généalogique des Hautes Alpes.

J.=Organisé par l'association Loiret Généalogique. Renseignements : xguyot@attglobal.net
michele.brugneaux@orange.fr - pn.desbois@club-internet.fr

K = organisé par la FFG.

L.= Organisé par : Histoire et Généalogie Landaises, 1 rue Corinne, 40000 Mont-de-Marsan. Courriel : genealogie.landes@wanadoo.fr

M. = organisé par le Cercle du Cagnet avec la participation des associations des Alpes maritimes et du Var.

N = Organisé par l'Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français de Nevers-Vauzelles.

O. = Organisé par l'Association de Recherches Entraide Généalogique Historique d'Argenteuil, courriel : aregha@free.fr site Internet : <http://aregha.free.fr>

P. = Organisé par l'AGEVAR (Association Généalogique du Var. Renseignements : AGEVAR, B.P. 1022 Traverse des Capucins 83057 Toulon Cedex. Courriel : assocgeneavar@aol.com

Q. = Organisé par le Cercle Généalogique de la Brie, 12 rue Paul-Bert, 77400 Lagny-sur-Marne, tél. : 01 64 12 29 29, courriel : cgbrie@free.fr site Internet : <http://cgbrie.free.fr>

LES ARCHIVES

□ Loi sur les Archives (suite)

Le projet de loi voté par les Sénateurs en janvier a été examiné le 29 avril 2008 par les Députés. Ceux-ci ont ramené pour ce qui concerne les généalogistes, les délais de communications des registres des naissances et mariages de 75 à 50 ans. D'autres modifications ont été également apportées à la demande des historiens ce qui va nécessiter une 2^{ème} lecture devant la représentation nationale en commençant par le Sénat le 15 mai On peut espérer un vote définitif fin mai ou début juin.

□ Le CTHS annonce la parution de l'ouvrage intitulé :

Les archives des scientifiques XVI^e-XX^e siècle Guide des fonds conservés en France de Thérèse CHARMASSON avec la collaboration de Marion Daniel, Catherine Gaziello et Carole Rota-Tréguier.

Ce guide, conçu comme un outil d'accès aux archives des scientifiques conservées en France du XVI^e au XX^e siècle, regroupe des informations sur des fonds d'archives et collections de manuscrits appartenant à des établissements relevant de réseaux institutionnels différents. Sans se substituer aux instruments de recherche existants, il a pour objectif premier de permettre au chercheur de s'orienter et de déterminer les documents qui sont susceptibles de répondre à ses interrogations. Au-delà, il compose un corpus qui pourra être interrogé de différentes manières et a pour ambition de susciter de nouvelles recherches en attirant l'attention sur des fonds trop souvent méconnus.

<http://cths.fr/ed/edition.php?id=4445>

ACTION FÉDÉRALE

□ Assemblée générale du 24 mai :

- 60 associations étaient présentes ou représentées, représentant le nombre de 47 555 cotisants.
- Le rapport moral a été voté à l'unanimité.
- Le rapport financier à la majorité (une abstention 290 voix).
- Le quitus a été donné à Célestin Denis trésorier jusque fin 2007.
- Le montant de la cotisation 2009 est inchangé (1,20 €).
- Le débat sur la réflexion de l'avenir de la généalogie associative a été lancé. Un formulaire a été distribué mais sera adressé aux associations et disponible sur le site de la FFG. Les associations sont invitées à retourner le résultat de leurs réflexions à la FFG pour le 31 décembre 2008. Une commission sera chargée de synthétiser les réponses.
- Lors des questions diverses le Président a rappelé la réforme en cours de la "loi sur les Archives" qui devrait être promulguée cette année et appliquée en 2009 après que les décrets d'application soient sortis.

□ Prix de la Fédération Française de Généalogie

La FFG a décidé de créer un "Prix littéraire de la Fédération Française de Généalogie" qui sera décerné tous les deux ans à l'occasion des Congrès nationaux.

Ce prix d'un montant de 500 euros sera attribué pour un ouvrage traitant de généalogie et d'histoire des familles. La partie la plus importante devra être consacrée à la généalogie. L'ouvrage pourra être édité par une association ou imprimé à compte d'auteur.

L'auteur devra être membre d'une association fédérée et ne pas avoir d'activité professionnelle dans le domaine de la généalogie.

Le jury sera constitué de membres de la Commission Communication de la Fédération et du Comité d'organisation du Congrès.

Le règlement détaillé du Prix sera consultable dès le mois prochain sur le site Internet de la Fédération : www.genefede.fr

Les associations sont invitées à porter cette annonce à la connaissance de leurs adhérents en la faisant paraître dans leurs bulletins ou revues.

□ Timbres 2009

Merci de ne pas adresser directement vos demandes de timbres 2009 à la FFG mais de les faire parvenir à votre représentant au Conseil d'administration ; celui-ci se chargera de la centralisation et fera suivre à la FFG.

DROIT, INTERNET ET GÉNÉALOGIE

Code de la propriété industrielle : voir texte de loi sur le site : www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnCode?code=CPROINTL.rcv

Ou consulter le site : <http://www.legalis.net/legalnet/cpi.htm>

Extraits :

Art.L. 112-3. Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements des oeuvres de l'esprit jouissent de la protection instituée par le présent code sans préjudice des droits de l'auteur de l'oeuvre originale. Il en est de même des auteurs d'anthologies ou de recueils d'oeuvres ou de données diverses, tels que les bases de données, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles.

On entend par base de données un recueil d'oeuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen.

Art. L. 112-4. Le titre d'une oeuvre de l'esprit, dès lors qu'il présente un caractère original, est protégé comme l'oeuvre elle-même.

Nul ne peut, même si l'oeuvre n'est plus protégée dans les termes des articles L. 123-1 à L. 123-3, utiliser ce titre pour individualiser une oeuvre du même genre, dans des conditions susceptibles de provoquer une confusion.

Art. L. 122-1. Le droit d'exploitation appartenant à l'auteur comprend le droit de représentation et le droit de reproduction.

Art. L. 122-4. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Art. L. 332-4. En matière de logiciels et de bases de données, la saisie-contrefaçon est exécutée en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le président du tribunal de grande instance. Le président autorise, s'il y a lieu, la saisie réelle.

L'huissier instrumentaire ou le commissaire de police peut être assisté d'un expert désigné par le requérant.

A défaut d'assignation ou de citation dans la quinzaine de la saisie, la saisie-contrefaçon est nulle.

En outre, les commissaires de police sont tenus, à la demande de tout titulaire de droits sur un logiciel ou sur une base de données, d'opérer une saisie-description du logiciel ou de la base de données contrefaisants, saisie-description qui peut se concrétiser par une copie.

A consulter également : <http://anne.raffray.free.fr/>

VU A LA TV

Vendredi 23 mai à 09h10, la chaîne France 3 a consacré son émission "C'est arrivé près de chez vous" au thème de la généalogie. Durée : 25 mn.

Michel Sementery était invité au téléphone et Pierre-Valérie Archassal dans le studio.

Un reportage sur le Cercle du Bassin d'Arcachon a été diffusé, ainsi que le reportage sur l'exposition aux Archives de l'Eure, présentée par Jean-Pierre Raux.

Après diffusion il était possible de retrouver la vidéo de l'émission sur le site de France 3 : <http://programmes.france3.fr/c-est-arrive-pres-de-chez-vous>

NÉCROLOGIE

Nous avons appris le décès de Madame Ameil, épouse de Jacques Ameil, ancien président de la FFG et président d'honneur.

Nous nous associons à la peine de sa famille et lui présentons toutes nos condoléances.

FLASH-FÉDÉRATION – N°141 – mai 2008

Note d'information périodique de la Fédération Française de Généalogie.

Directeur de la publication: Michel SEMENTERY.

Collaborateurs pour ce numéro : - Mireille PAILLEUX – René SOULHIER